

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOINS PALLIATIFS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

N° 35

AMENDEMENT

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, Mme Bonnivard, Mme de Maistre, M. Juvin, Mme Blin, M. Brigand,
Mme Dalloz, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Duparay, M. Gosselin, Mme Bazin-Malgras,
Mme Louwagie, M. Le Fur, Mme Sylvie Bonnet, M. Ray, Mme Minard et M. Bazin

ARTICLE 4 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
